

ALERTE À L'INDUSTRIE

VEUILLEZ AFFICHER **Blessure grave** VEUILLEZ AFFICHER

La main d'un travailleur responsable de l'entretien est saisie par une déligneuse : amputation de trois doigts

Que s'est-il produit?

Un travailleur responsable de l'entretien a été informé par l'opérateur d'une déligneuse qu'un éclat de bois y était coincé, empêchant un rouleau à déclenchement par cellule photoélectrique d'actionner le rouleau d'alimentation de sa position abaissée. Le travailleur a utilisé un couteau à mastic avec la main droite pour appuyer sur un microrupteur sur le côté de la machine pour contourner le rouleau à déclenchement par cellule photoélectrique pour lever le rouleau d'alimentation. Il a ensuite introduit sa main dans l'ouverture sur le côté de la déligneuse et a essayé de saisir l'éclat de bois de la machine. Le couteau a glissé hors de sa position sur le microrupteur, causant l'abaissement du rouleau d'alimentation sur son bras l'entraînant dans la machine. Trois doigts de sa main droite sont entrés en contact avec la scie et tous les trois ont été amputés sous la jointure. Un collègue l'a aidé à se libérer de la machine.

Pourquoi ceci s'est-il produit?

À cause de la nature de la machine et du procédé, il est nécessaire de retirer des morceaux ou des éclats de bois de la déligneuse quelques fois par semaine et parfois aussi souvent que quelque fois par jour. Dans ce cas, le travailleur responsable de l'entretien a tenté d'atteindre l'éclat de bois avec sa main au lieu d'un bâton de bois, ce qui était la pratique acceptée. La procédure normale nécessitait également de placer l'interrupteur du rouleau d'alimentation dans la position neutre, ce qui n'a pas été fait dans ce cas-ci.

Comment peut-on prévenir ce genre d'incident?

Une des recommandations faites par l'équipe ayant mené l'enquête sur l'incident était que la procédure d'utilisation sécuritaire concernant le retrait de morceaux ou d'éclats de bois de la déligneuse devrait être modifiée afin de clairement établir comment elle doit se dérouler et que la procédure soit passée en revue avec le personnel approprié. L'affichage et la démonstration des procédures détaillées et propres à la machine offre l'avantage supplémentaire de rappeler aux travailleurs auxquels dangers ils sont exposés. Sans de tels rappels, les travailleurs et les superviseurs peuvent graduellement ne plus voir le risque.

L'équipe d'enquête a aussi recommandé que les ouvertures de la déligneuse soient peintes d'une couleur contrastante et qu'une mise en garde de ne pas y introduire de partie du corps soit affichée à proximité des ouvertures. Dans ce cas-ci, le travailleur a supposément oublié les conséquences possibles d'introduire une partie de son corps dans la machine. Une mise en garde à cet effet aurait peut-être été suffisante pour le faire réfléchir ce jour là.

Le fait d'établir des procédures détaillées, suivi d'une surveillance et d'une mise en application de la procédure, est l'une des façons de s'assurer qu'elles ont l'effet désiré. Dans ce cas-ci, l'interrupteur du rouleau d'alimentation doit être placé dans la position neutre et toutes les lames de scie doivent être immobilisées avant qu'on essaie de déloger du bois.

www.astifo.on.ca



ASTIFO
Association pour la sécurité au travail dans
l'industrie forestière de l'Ontario

Tous ensemble : destination zéro

En dépit du fait que la description des circonstances fait fond sur un événement réel, cette « Alerte » ne reflète pas l'analyse définitive de la situation et ne cherche pas non plus à jeter le blâme sur une quelconque personne ou compagnie. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'ASTIFO au 1-888-730-7821. Pour obtenir des renseignements concernant les poursuites du ministère du Travail à l'égard des incidents récents en matière de santé et sécurité dans les lieux de travail de l'Ontario, consultez le www.labour.gov.on.ca et sélectionnez « Nouvelles ».